

L'an deux mil vingt-six, le quinze mai, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts ont été convoqués par M AUGER Christophe, maire, pour le dix-neuf mai deux mil vingt-six à 20h30.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2026
3. Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire par délégation
4. Décisions modificatives N°1 sur le Budget Principal 2026
5. Vote des subventions communales 2026
6. Constitution des commissions communautaires thématiques
7. Révision des loyers des logements locatifs au 1^{er} juillet 2026
8. Numérotation d'un bien situé au lieu-dit La Boucherie
9. Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Pays de Fontenay le Comte
10. Questions diverses

SEANCE DU 19 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr- des-Gâts, dûment convoqués se sont réunis à 20h30 en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Christophe AUGER, maire.

Nombre de membres en exercice : **15** Présents : **14** Votants : **14**

Date de convocation : **15/05/2026**

Date d'affichage : **21/05/2026**

Etaient présents : AUGER Aurélie, AUGER Christophe, AUGER Frédéric, DESMIER Jean-Louis, DONEY Yannick, GAUTOURNEAU Ludovic, HAMDI Marine, LECERF Vincent, MARTINEAU Maryline, PAIN Céline, POTET Jean-Christophe, RENAUDET Ophélie, TOURNIER Alexis, VALET Jean-Claude.

Excusée : TEXIER Morgane

Secrétaire de séance : DONEY Yannick

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur DONEY Yannick est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 avril 2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 avril 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 15 mai 2026 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr-des-Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 21 avril 2026.

3. Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire par délégation

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2026/03/D24 du 24 mars 2026, il a été donné au maire des délégations pour faciliter l'administration de la commune.

Le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises au titre de cette délégation. Il est indiqué ci-dessous les décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

- Devis Mille Feux pour l'achat du feu d'artifice du 14 juillet 2026 pour un montant de 3 750 € HT soit 4 500 € TTC,
- Devis NILFISK pour la réparation de l'autolaveuse de la salle polyvalente pour un montant de 231.15 € HT soit 277.38 € TTC,
- Devis JUILLET Menuiserie pour le remplacement du vitrage de Mr et Mme BLANCHET pour un montant de 227.20 € HT soit 249.92 € TTC,
- Devis COUDRONNIERE pour la mise en place d'une trappe dans le vestiaire n°3 pour un montant de 835.00 € HT soit 1 002.00 € TTC,
- Devis SOLUTIONS.COM pour l'achat de deux téléphones portables pour les services administratifs et techniques pour un montant total de 398.00 € HT soit 477.60 € TTC (l'abonnement par téléphone est de 8€ HT par mois),

- Estimation SYDEV pour la dépose des éclairages publics à l'église et au plan d'eau pour un montant total de 960.00 €,
- Devis PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE pour la réparation de la tondeuse GRASSHOPPER pour un montant total de 599.94 € HT soit 719.92 € TTC.

Personnel

Suite à un accident du travail, Mr BLUTEAU Jean-Jacques est en arrêt depuis le 06 mai 2026 jusqu'au 20 mai 2026 inclus.

Avant son arrêt, il avait procédé au broyage d'une partie des accotements. Pour finir cette tâche, la commune a demandé à la CUMA L'EVEIL de St Cyr des Gâts d'intervenir avec le tracteur et le broyeur d'accotement de la commune (l'assurance de la commune couvre le salarié de la CUMA qui interviendra).

L'élagage des haies devant la Mairie sera effectué par l'entreprise GUILBAUD CLOVIS le 1^{er} juin 2026.

4. Décisions modificatives N°1 sur le Budget Principal 2026

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder au vote de virements de crédits ci-après :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Nature	Montant
F	Dépenses	042	6811	Amortissements	+0.05 €
F	Dépenses	011	60612	Energie – Electricité	-0.05 €
I	Recettes	040	28041582	Amortissements	+0.05 €
I	Recettes		10222	FCTVA	-0.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal – Exercice 2026 - comme présentée ci-dessus.

5. Vote des subventions communales 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations retenues les subventions ci-après au titre de l'année 2026 :

Désignation	2025	2026
Ass locale ADMR du service d'aide de L'Hermenault	487 €	487 €
Ass locale ADMR du SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) de L'Hermenault	191 €	191 €
Association Expression Corporelle – Saint Valérien	100 €	100 €
Association St Cyr - Le coq en fête	500 €	500 €
Association Loisirs et détente Pétanque St Cyr des Gâts	200 €	200 €
Avenir Gymnique – La Chataigneraie	60 €	60 €
Banque Alimentaire de la Vendée – La Roche sur Yon	60 €	60 €
Club de l'amitié	150 €	150 €

ESH BASKET – L’Hermenault	100 €	100 €
Association Familles Rurales – St Cyr-des-Gâts	900 €	900 €
Ass. Départementale des conjoints survivants de Vendée (FAVEC)	60 €	60 €
Football Club Plaine et Bocage L’Hermenault (FCPB)	300 €	300 €
L’outil en main du Pays de L’Hermenault	100 €	100 €
Ass Départementale de Protection Civile de Vendée – Antenne de Fontenay Le Comte	100 €	100 €
Société de Chasse « La St Hubert » – St Cyr	350 €	350 €
Union Nationale des Combattants - St Cyr	250 €	250 €
UDAF de la Vendée - La Roche sur Yon	80 €	80 €
Jeunes sapeurs pompiers de la Chataigneraie	0 €	90 €
Ligue contre le cancer – comité de Vendée	60 €	60 €
Ass. de défense contre les nuisances du CET	100 €	100 €
Groupement des Parkinsoniens de Vendée	60 €	60 €
Association Française des sclérosés en plaques	60 €	60 €
Association de Gymnastique Volontaire – L’Hermenault	100 €	0 €
Ass Départementale Vendéenne des Restaurants du Cœur – Mouilleron Le Captif	60 €	60 €
TOTAL	4428 €	4418 €

6. Constitution des commissions communautaires thématiques

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, par délibération du 27 avril 2026, le conseil communautaire a décidé de la création de onze commissions communautaires thématiques.

Ces commissions, conformément à ce que la loi permet, sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes-membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les commissaires pour siéger dans les différentes commissions :

- Commission « Economie et Innovation » : Christophe AUGER et Ludovic GAUTOURNEAU
- Commission « Finances, Ressources Humaines, Numérique et Politiques Contractuelles » : Jean-Claude VALET et Vincent LECERF
- Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Enseignements Supérieur » : Céline PAIN et Morgane TEXIER
- Commission « Travaux, Efficacité Energétique et Espaces Publics » : Jean-Claude VALET et Vincent LECERF
- Commission « Aménagement du Territoire et de l’Habitat » : Christophe AUGER et Alexis TOURNIER
- Commission « Environnement, Transitions, Mobilités et Transports » : Jean-Claude VALET et Aurélie AUGER
- Commission « Santé et Solidarités » : Maryline MARTINEAU, Ophélie RENAUNET et Yannick DONEY
- Commission « Monde Agricole » : Christophe AUGER, Marine HAMDI, Alexis TOURNIER et Jean Louis DESMIER
- Commission « Eau, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets et à l’Animation Territoriale » : Jean-Claude VALET et Jean-Louis DESMIER
- Commission « Tourisme, Culture et Valorisation du Patrimoine » : Yannick DONEY et Aurélie AUGER
- Commission « Equipements et Animation Sportive » : Frédéric AUGER, Ludovic GAUTOURNEAU et Jean-Louis DESMIER

7. Révision des loyers des logements locatifs au 1^{er} juillet 2026

Monsieur le maire présente au conseil municipal la révision des loyers des logements locatifs communaux au 1^{er} juillet 2026 en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre :

IRL 4^{ème} trimestre 2024 : 144.64

IRL 4^{ème} trimestre 2025 : 145.78

- **Logement 16 rue du Presbytère** occupé par Mme BAUDRY Jacqueline :

$450.19 \times 145.78 / 144.64 = 453.73 \text{ €}$

- **Logement 2 rue de Beauséjour** occupé par M HILAIRET Sébastien :

$450.19 \times 145.78 / 144.64 = 453.73 \text{ €}$

- **Logement 4 rue du Prieuré** occupé par Mme LAINET Marie :

$481.05 \times 145.78 / 144.64 = 484.84 \text{ €}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte des augmentations des loyers des logement locatifs communaux au 1^{er} juillet 2026.

8. Numérotation d'un bien situé à la Boucherie

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu les articles L. 2121-30, L. 2121-1, L. 2121-2 et L. 2121-28 du Code général des collectivités territoriales, Considérant la demande de numérotation de Mr LAFONT Laurent propriétaire d'un bien situé au lieu-dit La Boucherie,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2121-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire* ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE NUMEROTER** le bien de Mr LAFONT Laurent : 9 La Boucherie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Désignation des représentants de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Pays de Fontenay le Comte

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération du 27 avril 2026, le Conseil communautaire a décidé que :

- la CLECT sera composée de deux représentants pour la Commune de Fontenay-le-Comte et d'un représentant pour les autres communes membres ;
le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de ses/son représentant(s) et de ses/son suppléant(s) au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant ;

Aussi Mr le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de ses représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Se porte candidat pour être membre titulaire :

Se porte candidat pour être membre suppléant :

Sur proposition de Mr Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- DE NOMMER, membre titulaire : Christophe AUGER

- DE NOMMER, membre suppléant : Ludovic GAUTOURNEAU

10. Questions diverses

Informations à relater

1- Bâtiments :

Agrandissement du bar Le Cat's Eyes

Un rendez-vous a eu lieu le 04 mai 2026 à 14h30 avec Mme GOICHON Catherine gérante du bar situé au 1 rue de la Gâtine afin d'analyser les demandes de chacun.

Des entreprises ont été consultées ou vont être consultées à savoir :

- AKENA le lundi 11 mai 2026 à 15h00 à la mairie
- VERANDA FILLONNEAU le lundi 18 mai 2026 à 11h00 à la mairie
- GUSTAVE RIDEAU le lundi 18 mai 2026 à 14h30 à la mairie
- CONCEPT ALU le lundi 1^{er} juin 2026 à 11h30 à la mairie

Après réception de l'ensemble des offres, une réunion de la commission bâtiments sera organisée et ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Foyer des jeunes intercommunal

Le foyer des jeunes Les potins du Coin » ont organisé leur 1^{ère} assemblée générale le vendredi 15 mai 2026 à la maison des associations de la commune.

La parole est donnée à Mme Céline PAIN, responsable de la commission culture, jeunesse, vie associative et animation qui fait le compte rendu de la réunion.

Actuellement, 20 jeunes et 1 majeur sont membres de l'association. Le bureau a été élu comme suit :

- Président : Elsa AUMAND
- Vice-Président : Camille ROY
- Trésorier : Léane RAMBAUD
- Vice-trésorier : Louis AUMAND
- Secrétaire : Mathéo RAMBAUD,
- Secrétaire adjoint : Elina RIVIERE

Les projets sont la vente de viennoiserie et la présentation du foyer sur un stand lors de la prochaine foire à l'ancienne à l'Hermenault.

Les jeunes ont eu un coup de cœur pour la maison des associations mais si le projet aboutit, il conviendra de respecter un règlement d'utilisation et de partage avec l'ensemble des usagers.

L'ensemble des membres présents donne un accord de principe pour la venue du foyer intercommunal sur la commune de St Cyr des Gâts.

Rénovation et extension des vestiaires de football

Mme Maryline MARTINEAU responsable de la commission bâtiments indique que le chantier n'a pas de retard actuellement. Les enduits sont réalisés et l'assainissement est en cours.

Mr Ludovic GAUTOURNEAU souhaite qu'une communication soit faite auprès des habitants sur l'avancée des travaux.

2- Voirie :

Travaux de voirie communale 2026

Le marché de travaux a été signé le 27 avril 2026 à la mairie avec l'entreprise EIFFAGE en présence de Mr GIRAUD (maître d'œuvre du dossier) pour un montant de 61 562.40 € TTC. Les travaux préparatoires débuteront la semaine du 18/05 au 22/05/2026 et l'enrobé se réalisera la semaine du 26/05/2026 au 29/05/2026.

Mr Frédéric AUGER responsable de la commission Voirie informe que l'entreprise EIFFAGE est en cours de préparation du futur chantier.

Travaux de nettoyage

Mr Jean-Louis DESMIER indique que l'entreprise AUMAND (entreprise de sous traitance avec les paysages RIVIERE) interviendra au plan d'eau pour le broyage des 3 étangs début juin. Il informe également que les bois au plan d'eau seront nettoyés en septembre prochain par la commission pêche. En parallèle, un appel à bénévoles sera effectué.

Mr Ludovic GAUTOURNEAU précise qu'un passage de lamier sera réalisé en juin au plan d'eau. Il convient également de prévoir de nettoyer entre le lotissement Les Nénuphars et le plan d'eau.

3- Institutions :

SIVOM

Une réunion a eu lieu le 30 avril 2026 à Fontenay Le Comte à la Communauté de Communes afin d'aborder l'augmentation du tarif des transports scolaires pour la rentrée 2026-2027.

Actuellement, le tarif appliqué de 90 € par enfant. A la rentrée 2026, il serait de 171 € par enfant.

Un courrier a été rédigé aux noms de l'ensemble des communes concernées par les RPI à l'attention de Madame la Présidente de la Région Pays de Loire et des Conseillers Régionaux pour de ne pas appliquer l'augmentation prévue pour la rentrée de septembre 2026.

Service de Gestion Comptable

Un rendez-vous a eu lieu le 27 avril 2026 à la mairie avec Mr VIGUIER Comptable au SGC en charge de la trésorerie de la commune et de Mr BUFFET conseiller aux décideurs locaux.

La trésorerie de la commune est saine. Il convient de continuer dans ce sens en mettant en place de nouveaux projets.

A ce propos, deux courriers ont été envoyés à un huissier de justice de Fontenay le Comte (SEMAT LAJOIE) pour mettre en place une procédure de résiliation du bail et recouvrement des loyers impayés pour les locataires situés au 8 rue du Prieuré ayant une dette de 6 681.93 € et au 2 Rue Louis Moyzand ayant une dette de 6 890.71 €.

SYDEV

Mr Vincent LECERF, délégué titulaire au SYDEV, était présent à la réunion du 06 mai 2026. Des élections ont eu lieu et les délégués élus au sein du bureau sont :

- Mr Hugues POUVREAU, Président,
- Mr Thierry CADOR
- Mr Jean-Paul BIRÉ

4- Vie communale :

Féria

Un arrêté a été pris pour l'interdiction de circulation sur la voie communale n°8 et de la rue des étangs lors de la Féria du samedi 06 juin 2026 à 8h00 jusqu'au dimanche 07 juin 2026 à 10h00.

Décisions à prendre

Futurs projets

a) Bâtiments

Création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) : deux professionnelles de la protection de l'enfance ont le projet de créer une MAM sur la commune pour accueillir 8 jeunes enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

Après concertation, l'ensemble des élus présents sont favorables à ce projet et vont tout en œuvre pour qu'il aboutisse dans les meilleures conditions.

b) Voirie

Rue du Beugnon, réduire la vitesse avec la mise en place d'un panneau STOP sur la voie communale en provenance de la Cabrette et les voies communales restantes constituant l'intersection existante restent avec des panneaux cédez le passage.

Pour cette modification, il conviendra de prendre un arrêté de réglementation de la circulation.

Panneaux de signalisation à mettre en place pour le garage à la Revelinière. Une demande a été effectuée par ce dernier pour la mise en place de panneaux de signalisation sur les points suivants :

- Carrefour de la D23 et de la Pierre Martin
- Carrefour de la D23 et de la Revelinière
- Carrefour entre la Revelinière et l'Humeau Guyard
- Entrée du village de la Revelinière

Mr Ludovic GAUTOURNEAU indique qu'il faudra prévoir également des panneaux de signalisation pour l'entreprise Guillaume Terrassement.

c) Urbanisme

Lotissement du Fief du Diard : la commune a reçu une réservation du lot N°8 avec demande d'un geste commercial. Après concertation, l'ensemble des élus présents propose de prendre en charge la moitié des frais d'acte notarié. Un courrier réponse sera envoyé à la personne concernée.

d) Communication

Mieux communiquer pour promouvoir la commune : un contact sera pris avec MEDHI MEDIA (vidéaste à la Chataigneraie) pour la réalisation d'une vidéo avec prise de photos.

e) Animation

L'association Familles Rurales propose de mettre en place des séances de QI GONG les mercredis après-midi à compter de septembre 2026. Après concertation, l'ensemble des élus présents sont favorables à la mise en place de cette nouvelle activité sur la commune.

Calendrier :

- Réunion avec l'Etablissement Public Foncier à Fontenay Le Comte le jeudi 21 mai 2026 à 18h30
- Visite de SOLITOP avec l'ensemble des conseillers municipaux le vendredi 22 mai 2026 à 18h00
- Rendez-vous avec Mr HENRIET Pierre député de la Vendée en mairie le jeudi 28 mai à 19h00
- Portes ouvertes du site de SOLITOP le samedi 06 juin 2026 de 9h30 à 12h00
- Féria le samedi 06 juin 2026 à partir de 15h00

Prochains conseils :

- Mardi 23 juin 2026 à 20h30
- Mardi 28 juillet 2026 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,
Christophe AUGER

Le secrétaire de séance
Yannick DONEY

